

UNE CIRCONSCRIPTION NATIONALE ?

AVANTAGES ET DESAVANTAGES DES DIVERSES VARIANTES

Dave Sinardet

1. REMARQUES GENERALES

- la proposition doit trouver le juste milieu entre idéalisme et faisabilité politique
- la proposition doit former un ensemble cohérent où les différents éléments s'équilibrent, puisque tous les éléments sont liés les uns aux autres

2. VARIANTES POSSIBLES

- **Election directe du premier et vice-premier ministre par la voie d'un 'ticket' bilingue**

Pour:

- système clair et simple pour l'électeur

Contre:

- seule une partie limitée de l'exécutif est concernée, le parlement (sur lequel le premier ministre doit s'appuyer) n'est toujours légitimé que par une communauté
- on entre dans un tout autre débat sur l'élection directe

- **Le vote multiple**

Un nombre de candidats est élu exclusivement par les électeurs de l'autre communauté par la voie d'un bulletin de vote spécial

Pour:

- l'électeur est incité à s'intéresser aux candidats de l'autre communauté
- pas de choix nécessaire entre candidats de sa propre communauté et de l'autre
- mieux qu'une circonscription fédérale avec quotas mais sans listes bilingues (voir ci-dessous)

Contre:

- risque de 'faux' flamands ou francophones sur les listes
- risque de candidats de second rang (surtout dans un système sans doubles candidatures)
- système assez complexe pour l'électeur

- **Circonscription fédérale**

Pour:

- de vrais candidats fédéraux pouvant chercher à atteindre une légitimité nationale
- les 'grosses pointures' se porteront candidats selon toute probabilité
- légitime le pouvoir législatif, mais aussi l'exécutif (cf participation des 'ministrables')
- en fonction du système utilisé (voir ci-dessous) les partis sont incités à collaborer à travers la frontière linguistique

Contre:

- les électeurs ne sont pas forcés de voter pour des candidats de l'autre communauté
- dans un système de listes unilingues il faut encore choisir entre listes francophones et néerlandophones

3. VARIANTES DE LA CIRCONSCRIPTION FEDERALE

Point de départ: une partie des sièges fédéraux sont alloués dans une circonscription qui couvre l'ensemble du territoire belge

3.1. CHAMBRE OU SENAT?

Chambre (pour une partie des élus):

- continuera à être composée d'élus directs (ce qui n'est pas certain pour le sénat)
- la chambre a une plus grande importance politique

Sénat:

- limite le nombre de bulletins de vote pour les élections fédérales à deux (et non trois)
- maintient la proportionalité actuelle pour les sièges provinciaux à la Chambre

3.2 NOMBRE DE SIEGES CONCERNES

Nombre limité (10 à 15):

- procure surtout une légitimité nationale au gouvernement (un centre de pouvoir plus important que le parlement)
- frappe l'imagination car peut conduire à une 'lutte de titans' captivante
- augmente la faisabilité: moins grand pas à franchir (moins de risque de perdre un siège)
- a une importante influence symbolique (surtout sur la désignation du premier ministre)
- peut être perçu comme une élection directe du gouvernement et se mélange au débat sur la démocratie directe

Nombre plus large (+- 50):

- plus de proportionalité
- plus d'élus avec une légitimité fédérale
- les 'grosses pointures' candidateront aussi, ce qui procure donc une légitimité nationale au premier ministre et au gouvernement et en plus à de nombreux parlementaires
- l'enjeu de sièges à gagner ou à perdre est plus grand, ainsi que l'influence des élus nationaux sur les possibilités de former une majorité
- donne moins d'avantages au parti qui fournit le 1er ministre que la variante avec un nombre de sièges limité
- renforce moins la personnalisation et la participation que la variante avec un nombre limité

3.3 DECLARATION D'APPARTENANCE A UN RÔLE LINGUISTIQUE?

Pour:

- le rôle linguistique est probablement déjà connu, surtout si des doubles candidatures sont permises (voir ci-dessous)
- important dans le cadre des majorités spéciales et des quotas (voir ci-dessous)
- la division en communautés linguistiques est une réalité qu'il ne sert à rien de nier

Contre:

- peut être considéré comme allant à l'encontre de l'esprit d'une circonscription fédérale

3.4. MESURES DE PROTECTION (majorités spéciales, sonnette d'alarme, ...)

Comment les respecter dans un système sans quotas (voir ci-dessous) et sans rôle linguistique (voir ci-dessus)?

Langue de la prestation de serment / domicile comme base d'appartenance linguistique

- les élus fédéraux ne perdent pas de pouvoir dans les domaines concernés
- revient quasiment à une déclaration d'appartenance au groupe linguistique

Ne pas prendre en compte les élus fédéraux:

- renforce leur caractère 'fédéral'
- problématique si l'appartenance à un rôle linguistique n'est officiellement connue qu'après les élections (par exemple au moment de sa prestation)

3.5 PERMETTRE LES DOUBLES CANDIDATURES?

Pour:

- incitation à se présenter sur la liste fédérale: double présentation des grosses pointures et certitude de siéger
- déjà possible actuellement (Chambre et Sénat)
- pas de contradiction à se présenter simultanément pour la province et pour le pays

Contre:

- le système des doubles candidatures fait déjà l'objet de critiques en ce moment

3.6 SEUILS (MULTIPLES)?

Par exemple: 5 % dans chacune des trois régions, 0,5 % dans chacune des 10+1 provinces.

Ou plus atténué: 5 % dans tout le pays (c'est à dire soit récolter des voix dans tout le pays, soit avoir une forte position dans sa propre région)

Pour:

- incite les partis à aller chercher des voix des deux côtés de la frontière linguistique
- incite les partis à présenter des listes bilingues

Contre:

- protestation des partis régionaux et dans la version atténuée: argument pour voter pour eux
- listes bilingues risquent d'être le fruit de l'opportunisme (mais c'est déjà le cas avec beaucoup de cartels existants)

3.7 APPARENTEMENT

Pour:

- un pas moins grand et moins visible à franchir vers une collaboration bilingue
- respecte plus les différences entre partis

Contre:

- peut entraver une collaboration plus visible et poussée (listes bilingues / cartels)
- manque de transparence envers l'électeur
- devient surtout pertinent dans le cas d'un nombre limité d'élus: une différence d'un siège est plus grande quand il n'y a que douze sièges à allouer

3.8 LISTES OUVERTES OU FERMEES

Listes (partiellement) ouvertes:

- en diminuant le poids de la case de tête, l'incitation pour les candidats individuels (sur des listes bilingues) à convaincre des électeurs des deux côtés de la frontière linguistique devient plus importante
- affaiblit la participatie (mais donc aussi la faisabilité politique)
- concorde avec les réformes actuelles (cf élections communales en Flandre)
- retire un argument au profit des listes uncommunautaires ('si vous votez pour des N / F sur des listes bilingues, vous votez aussi pour les F / N sur cette liste')

Listes fermées:

- moins de risque d'avoir un déséquilibre dans la représentation des communautés (un problème qui ne se pose toutefois pas dans un système avec quotas, voir ci-dessous)
- évite l'incitation à voter surtout pour les candidats de sa propre communauté sur la liste
- fait augmenter les chances de candidats provenant d'un parti moins populaire que son pendant idéologique avec qui il partage la liste

3.9 QUOTAS LINGUISTIQUES?

Pour:

- rompt en partie avec la logique communautaire, parce qu'il n'y a pas de tentation à convaincre les électeurs de voter pour les candidats de leur propre communauté au nom d'un danger de sous-représentation
- augmente la faisabilité politique, en enlevant la crainte de minorisation
- un déséquilibre trop grand entre élus N et F n'est pas souhaitable
- ce déséquilibre peut être diminué par un renforcement du poids de la case de tête, mais cette solution a ses propres désavantages (voir ci-dessous)
- pas d'autres solutions nécessaires pour les mécanismes de protection (voir ci-dessus)
- un système de quotas est conforme à la protection de la minorité déjà en vigueur

Contre:

- s'inscrit en partie dans la logique communautaire que la proposition vise à rompre
- sans (incitation à) des listes bilingues les élections demeurent fortement séparées (cf. vote multiple)
- rend le système compliqué et difficile à combiner avec la pratique de listes bilingues

3.10 COMMENT COMBINER UN SYSTEME DE QUOTAS AVEC DES LISTES BILINGUES?

- le système de la Région Bruxelles Capitale implique l'usage de listes unilingues et l'impossibilité de collaboration bilingue (un quotient électoral différent étant déterminé pour chaque groupe linguistique)
- un système alternatif consiste à distribuer les sièges sur les listes et les candidats, mais seulement jusqu'au moment où le quorum d'un groupe linguistique n'est pas atteint. S'il y a beaucoup de listes unilingues, cela peut mener à la non-élection de candidats populaires, mais pour cette raison cela incite aussi à une collaboration électorale

ET ENFIN: QUE FAIRE POUR LES GERMANOPHONES?